GLOBALG.A.P. Chain of Custody

Détenteur de la marque / du programme

GLOBALG.A.P. c/o
FoodPLUS GmbH
Spichernstr. 55
50672 Cologne, Allemagne

Téléphone +49 (0) 221 57 993 25
Email: info@globalgap.org
www.globalgap.org

Le standard de GLOBALG.A.P. pour la certification de la chaîne de contrôle **(CoC)** garantit que chaque produit portant le logo du label GGN ou qui est vendu avec une déclaration GLOBALG.A.P. provient effectivement d'entreprises dont les processus de production sont certifiés GLOBALG.A.P.

Le standard définit des exigences strictes pour la séparation, la manipulation et la traçabilité correctes des produits au sein de la chaîne e contrôle. Cela permet d'éviter que des produits certifiés GLOBALG.A.P. soient accidentellement ou pour des raisons de profits substitués ou dilués par des produits issus de procédés non certifiés.

Le standard CoC n'est pas une norme de sécurité alimentaire.

Une certification CoC peut être obtenue pour les produits végétaux et de l'aquaculture.

Public cible

La certification CoC est requise pour toutes les entreprises de la chaîne de contrôle qui détiennent la propriété légale ou assument le contrôle physique de produits certifiés GLOBALG.A.P. et qui déclarent les produits en tant que tels sur les documents de vente et/ou qu'identifient des produits avec un numéro GGN ou CoC.

Bénéfice pour le client

Livraison aux clients qui exigent des produits GLOBALG.A.P.

Exigences essentielles

Les exigences sont divisées en quatre grands chapitres: structure de gestion (procédures documentées, processus, formation des employés), contrôle à l'entrée et à la sortie (statut de certification des fournisseurs directs, déclaration sur les documents de livraison), traçabilité, ainsi qu'identification et étiquetage (documents d'expédition et unités logistiques, marchandises, emballages consommateur).

Règlements / Standards

Le standard CoC se compose du règlement général (Modalités générales) et des points de contrôle et critères de conformité (CPCC). Ces derniers doivent être vérifiés annuellement avant l'audit à l'aide de la checklist lors d'une auto-évaluation.

La version 6.1 est obligatoire depuis juillet 2023.

https://www.globalgap.org/uk_en/for-producers/globalg.a.p./coc/

Possibilité de distinctions

Possibilité d'étiqueter avec le label GGN, l'entreprise responsable de l'étiquetage devant alors disposer d'une licence pour le label GGN. Indication du GGN du producteur primaire ou du propre numéro CoC (selon le système de traçabilité).

Inscription

Directement auprès de ProCert

Audit

Audit annuel par ProCert, échantillonnage non annoncé chez 10% des exploitations.

Validité de la certification

Exactement 1 an

Coûts

Selon le règlement tarifaire de ProCert.

A cela s'ajoutent les frais d'enregistrement et les frais de certification de GLOBALG.A.P. (Total 250€)

Contact ProCert

Martin Widmer
Téléphone 031 560 67 68
Email: m.widmer@procert.ch

Source: www.globalgap.org